N°6

MAIRIE 5e

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
SÉANCE DU 6 JUILLET 2026

– COMPTE-RENDU INTÉGRAL —

Le lundi 6 juillet 2026 à 18 heures, les membres du Conseil du 5e arrondissement de Paris se sont réunis dans la salle Pierrotet sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers par Mme la Maire du 5e arrondissement le mardi 30 juin 2026, conformément aux dispositions des articles L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Publication de la convocation et de l'ordre du jour a été faite à la même date sur le panneau de la mairie du 5e arrondissement prévu à cet effet.

La majorité des 13 membres du Conseil d'arrondissement en exercice était présente à l'ouverture de la séance :

Mme BERTHOUT	Mme BIRABEN	M. BOUGAN
M. COLLET	M. DUPIECH	Mme EROL
M. FRÉROT	M. ISARE	Mme MURAT
Mme ROSSET		

Excusés ayant donné pouvoir : M. Pierre CASANOVA à Mme Florence BERTHOUT ;
Mme Corinne GABADOU à M. Benjamin ISARE ;
Mme Lucie JEANNEAU à Mme Marine ROSSET.

Mme Florence BERTHOUT, Maire du 5e arrondissement, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 18 h 06 sur l'ordre du jour prévu par la convocation à laquelle étaient jointes des notes de synthèse en application de l'article L.2121-12 du C.G.C.T.

Ordre du jour définitif :

1 - **052026061** - Désignation du secrétaire de séance

2 - **052026062** - Adoption du budget supplémentaire de l'état spécial du 5e arrondissement pour l'année 2026

3 - **2026 DAC 188** - Subventions (43 500 euros) de onze formations chorales et orchestres et d'une fédération musicale

4 - **2026 DAC 191** - Subventions de fonctionnement (40 000 euros) à dix associations de pratiques amateurs (musique, danse, théâtre) et signature de conventions

5 - **2026 DASCO 31** - Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (13 633 euros), subventions d'équipement (24 540 euros) et subventions pour travaux (216 893 euros)

6 - **2026 DSOL 98** - Avenant n° 1 à la convention pluriannuelle d'attribution d'une subvention d'investissement entre la Ville de Paris et la Société anonyme d'HLM « L'Habitation confortable » (Groupe Paris Habitat)

7 - **V052026063** - Vœu relatif au maintien de l'accueil de nuit du Centre d'accueil et de Crise Ginette Amado

Mme Florence BERTHOUT informe que cette séance complète la séance de la semaine précédente, car il manquait des éléments sur le budget supplémentaire de l'état spécial.

1 - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

Mme Florence BERTHOUT, Maire du 5e arrondissement, propose que M. Jean-Paul COLLET, Conseiller d'arrondissement, chargé de la culture et de la politique du livre, soit désigné secrétaire de séance.

M. Jean-Paul COLLET est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Votants : 13 dont 3 pouvoirs
Pour : 13 dont 3 pouvoirs
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

Mme Florence BERTHOUT : Le compte-rendu de la séance précédente n'est pas encore disponible, mais il sera possible lors du prochain conseil d'arrondissement de statuer sur le compte-rendu de séance du 29 juin 2026 et sur celui de la présente séance.

2 - ADOPTION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DE L'ÉTAT SPÉCIAL DU 5E ARRONDISSEMENT POUR L'ANNÉE 2026

Mme Florence BERTHOUT : Je vais être très rapide sur ce BS, parce que je suis peut-être la seule maire à n'avoir demandé aucun crédit supplémentaire pour le budget supplémentaire. Il s'agit donc du budget primitif sur lequel le conseil d'arrondissement a statué. Il est modifié en fonction des restes à réaliser et des reports. Le seul élément qui n'apparaissait pas est tout à fait modeste, puisqu'un transfert a été demandé du budget primitif à hauteur de 12 000 euros au budget général de la Ville au profit de la DEV afin de renforcer les plantations dans les espaces végétaux.

Le budget supplémentaire de l'état spécial du 5e arrondissement pour l'année 2026 est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 13 dont 3 pouvoirs
Pour : 13 dont 3 pouvoirs
Contre : 0

Abstentions : 0
NPPV : 0

3 - 2026 DAC 188 - SUBVENTIONS (43 500 EUROS) DE ONZE FORMATIONS CHORALES ET ORCHESTRES ET D'UNE FÉDÉRATION MUSICALE

M. Jean-Paul COLLET : Il s'agit, pour le 5e arrondissement, d'une subvention à destination de l'association Chœur du Marais et Ensemble vocal du Marais de 2 000 euros. Cette subvention est accordée afin de soutenir le projet artistique et culturel de l'association, qui comprend l'organisation d'un concert polychorale consacré au répertoire des trois compositeurs vénitiens du XVIIIe Vivaldi, Caldara à l'église Saint-Médard dans le 5e arrondissement, dont le budget s'élève à 15 165 euros. Le montant demandé était de 3 000 euros.

La 2026 DAC 188 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 13 dont 3 pouvoirs
Pour : 13 dont 3 pouvoirs
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

4 - 2026 DAC 191 - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT (40 000 EUROS) À DIX ASSOCIATIONS DE PRATIQUES AMATEURS (MUSIQUE, DANSE, THÉÂTRE) ET SIGNATURE DE CONVENTIONS

Mme Florence BERTHOUT : Là encore, le 5e arrondissement n'est concerné que par une seule opération, pour un montant modeste.

M. Jean-Paul COLLET : L'objet du projet subventionné est de chercher par le moyen de l'art sous toutes ses formes un réconfort moral et à intérêt culturel aux personnes de tous les âges écartées de leur environnement usuel. Les bénéficiaires peuvent être des personnes âgées, hospitalisées, handicapées, incarcérées, ou en difficulté. L'action consiste à organiser huit conférences et un concert dans les clubs Claude-Bernard, Mouffetard et Poliveau du 5e arrondissement. Le coût de l'opération est de 21 970 euros, le montant demandé de 6 000 euros et le montant alloué de 1 000 euros.

La 2026 DAC 191 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 13 dont 3 pouvoirs
Pour : 13 dont 3 pouvoirs
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

5 - 2026 DASCO 31 - COLLÈGES PUBLICS PARISIENS - DOTATIONS COMPLÉMENTAIRES DE FONCTIONNEMENT (13 633 EUROS), SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT (24 540 EUROS) ET SUBVENTIONS POUR TRAVAUX (216 893 EUROS)

M. Olivier BOUGAN : Cette DASCO 31 est relative aux subventions pour les travaux des collèges publics parisiens, pour un montant de 2 490 euros pour le collège Pierre-Alviset et de 419 euros pour le collège Raymond-Queneau, pour le remplacement des alarmes sonores des systèmes de sécurité incendie.

La 2026 DASCCO 31 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 13 dont 3 pouvoirs
Pour : 13 dont 3 pouvoirs
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

6 - 2026 DSOL 98 - AVENANT N°1 À LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT ENTRE LA VILLE DE PARIS ET LA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM « L'HABITATION CONFORTABLE » (GROUPE PARIS HABITAT)

Mme Florence BERTHOUT : Cet avenant concerne un très beau projet, celui d'une résidence autonomie au 18 rue Poliveau pour 80 logements.

Mme Nazan EROL : Cet avenant n°1 à la convention de subvention d'investissement pour la transformation de l'ancien EHPAD Jardin-des-plantes situé 18 rue Poliveau en résidence autonomie pour personnes âgées autonomes, qui va comprendre 80 logements habilités à l'aide sociale. Cet avenant ne modifie pas le fond du projet, mais les modalités du versement de la subvention de 7,5 millions d'euros en prévoyant une deuxième avance de 2,5 millions d'euros au titre de l'année 2026. Je vous propose d'en délibérer. Les 80 logements seront accessibles PMR et incluront une salle d'eau et une kitchenette. 19 logements seront destinés aux personnes sourdes et malentendantes. Nous avons été très investies avec Madame la Maire depuis le début de ce projet. Il y aura également une transformation en résidence autonomie avec des prestations de services, comme de la blanchisserie, la téléassistance, le wifi dans les parties communes, des personnels d'entretien et assurant un lien social, avec notamment des activités de prévention de la perte d'autonomie. Il y aura un restaurant Émeraude. Nous avions aussi parlé de la création d'un pôle de gérontologie avec une antenne territoriale de services d'autonomie à domicile, ce qui s'appelle le SAD et s'appelait auparavant le SPASAD, et une unité de liaison gérontologique psychiatrique, l'ULPG.

Mme Florence BERTHOUT : Il s'agit d'un très beau projet complémentaire à la rénovation de l'ancien EHPAD.

Mme Nazan EROL : Les travaux ont commencé en juin. La première réunion de chantier a eu lieu le vendredi 3 juillet.

Mme Florence BERTHOUT : La livraison est prévue pour fin 2027, mais je pense que ce sera plutôt en 2028 en raison des retards pris pour des questions de propriété commune et de droits de passage avec le prestigieux voisin qu'est le Muséum et en raison de plans qui n'étaient manifestement pas à jour. Cela avance cependant très positivement.

La 2026 DSOL 98 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 13 dont 3 pouvoirs
Pour : 13 dont 3 pouvoirs
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

7 - V052026063 - VŒU RELATIF AU MAINTIEN DE L'ACCUEIL DE NUIT DU CENTRE D'ACCUEIL ET DE CRISE GINETTE AMADO

Mme Florence BERTHOUT : Il reste un vœu déposé par notre collègue Nicolas DUPIECH.

M. Nicolas DUPIECH : Ce vœu concerne le maintien de l'accueil de nuit du centre d'accueil et de crise Ginette Amado, situé rue Garancière, qui est le premier centre de ce genre créé à Paris il y a plus de quarante ans et dont le modèle est reconnu. Ouvert vingt-quatre heures sur vingt-quatre et sept jours sur sept, il permet d'accueillir les personnes en souffrance psychique hors de l'hôpital. Le sujet du CAC Amado est souvent évoqué en Conseil d'arrondissement. Le site rue Garancière, qui héberge le CAC, est en travaux depuis 2019. L'activité a été transférée sur le site de Sainte-Anne, qui dispose aujourd'hui de six lits. À l'occasion de la réintégration prochaine des murs, le GHU souhaite faire évoluer les activités du CAC vers un accueil de jour uniquement, et fermer ses lits sur le site rue Garancière. Le 26 juin dernier, la direction du GHU a annoncé au syndicat sa décision de fermer le centre à partir du 10 juillet, avec une réouverture envisagée à l'automne sans accueil de nuit. La décision a été confirmée à nouveau lors de la réunion qui s'est tenue le 2 juillet dernier entre les élus parisiens et la direction du GHU et à laquelle j'ai participé comme représentant de Madame la Maire du 5e arrondissement. La possibilité de conserver trois lits, mais sur l'antenne de Sainte-Anne, donc en milieu hospitalier, a été annoncée également lors de la réunion du 2 juillet. Nous déplorons évidemment cette décision, d'autant qu'elle se base sur des arguments discutables et sur une étude médicoéconomique loin d'être satisfaisante, réalisée en seulement dix jours, sans associer les patients, leurs familles, sans évaluation approfondie des conséquences sur le parcours de soins, sans aucune comparaison avec les autres modèles d'organisation existants. Les conséquences sont déjà prévisibles : un report accru vers les urgences psychiatriques déjà saturées, une perte de capacité d'intervention précoce et finalement une recentralisation de la psychiatrie vers l'hôpital, à rebours de plusieurs décennies de développement de la psychiatrie de secteur, alors même que nous savons l'augmentation préoccupante des troubles de santé mentale dans la population et que les pouvoirs publics appellent à renforcer la prévention et les soins de proximité.

Ce matin, nous avons été informés par le collectif qui se mobilise contre la fermeture que les syndicats étaient prêts à renoncer aux lits sur le site rue Garancière à condition qu'un accueil physique de nuit soit maintenu vingt-quatre heures sur vingt-quatre et que le site rouvre dès le 11 juillet. Ce vœu demande donc à nouveau à la mairie de Paris, qui s'est engagée comme la mairie du 5e et la mairie du 7e se sont engagées, de continuer à se mobiliser pour le maintien de l'accueil de nuit du CAC Ginette Amado rue Garancière. Nous demandons qu'une évaluation indépendante, transparente et complète du projet de réorganisation soit faite et rendue publique et qu'une véritable concertation de tous les acteurs concernés (équipes soignantes, représentants des usagers, familles, élus) soit menée. Ce vœu est un vœu de responsabilité, relatif à la responsabilité de ne pas fragiliser un outil qui fonctionne et qui, chaque jour et chaque nuit, évite des hospitalisations et des drames. Par conséquent, je vous invite à le voter aujourd'hui. Je vous remercie.

Mme Florence BERTHOUT : Merci beaucoup. Une prise de parole ?

Mme Marine ROSSET : Je prends la parole rapidement et peut-être que mon collègue souhaitera prendre la parole ensuite. Je vous remercie pour ce vœu déposé. Vous l'avez dit, que ce soit n'importe quelle orientation politique ici, n'importe quel parti, nous soutenons effectivement le CAC Ginette Amado depuis le début. J'ai revu que la première fois qu'un vœu avait été déposé, c'était par vous, Madame la Maire, en décembre 2023, tandis que le dernier date d'avril 2026. Nous portions alors cette demande du collectif et des syndicats d'une étude qui, je vous l'accorde, n'est pas satisfaisante. Elle a le mérite d'être, mais, en aucun cas, elle ne reprend les propos contradictoires tenus lors des auditions. J'ai moi-même été auditionnée. Une députée écologiste qui a travaillé sur les centres d'accueil et de crise et qui défend ce type de modèle, Sandrine Rousseau, a aussi été auditionnée et aucune de nos prises de parole n'a été reprise par cette étude.

En plus de ce que vous avez dit, permettez-moi de souligner qu'il s'agit effectivement d'un centre d'accueil et de crise et de toute une école de la psychiatrie et de la psychanalyse qui est mise à mal par cette fermeture. Une école qui défend le fait que l'on accueille en ville et non sur un site hospitalier les personnes en crise, que les malades soient eux-mêmes

acteurs en choisissant d'être hospitalisés. Pour les familles aussi, le fait de pouvoir accompagner une personne malade dans un site qui n'est pas hospitalier est très important.

Il faut reconnaître aussi que le CAC avait fait un travail avec les acteurs locaux, notamment le commissariat du 6e arrondissement, qui est venu défendre à plusieurs reprises ce modèle avec des personnes à la rue qui avaient des crises, et qui étaient à la rue parce qu'elles étaient en situation de maladie très forte. Les interactions entre la police et le milieu hospitalier permettaient d'œuvrer ensemble, à la fois pour les patients évidemment, mais aussi, on s'en rend bien compte, pour que l'ensemble des habitantes et des habitants ne soit pas soumis aussi à des crises de malades. Nous soutenons donc ce vœu sans réserve.

M. Irénée FRÉROT : Je vais compléter sans répéter ce qui a été dit. Merci beaucoup d'avoir pris l'initiative de ce vœu. En effet, nous nous associons tout à fait au combat pour la défense de ce modèle d'accueil de proximité, en particulier pour les patients du 5e. Il est important de rappeler qu'un CAC sans accueil de nuit ne peut pas s'appeler un CAC. Il ne faut pas jouer avec les mots. L'une des choses qui m'ont le plus interpellé dans cette étude est l'absence des patients. Les premiers concernés ne sont pas du tout impliqués. Certaines paroles n'ont pas été rapportées alors qu'elles avaient été auditionnées, mais d'autres n'ont pas été auditionnées du tout. Si vous-même ou des personnes autour de vous avez accompagné des personnes ou eu besoin de soins psychiatriques, vous pouvez comprendre que c'est un vrai drame si l'accueil de nuit devait ne pas rouvrir. Les personnes qui ont dû être hospitalisées à Sainte-Anne et qui ont été soignées dans ce CAC disent que c'est le jour et la nuit en termes de qualité humaine, de rapport humain.

Nous allons nous associer à ces demandes et, si nous dézoomons un peu au niveau parisien, nous pensons qu'il faut, pour réussir à sortir de cette situation très enkystée depuis longtemps, peut-être demander une étude au niveau parisien sur l'accueil de crise dans différents arrondissements, dans différents GHU qui ont diverses manières de concevoir cela. Cela permettra peut-être d'appuyer la demande que nous aurons pour le 5e arrondissement.

Madame Florence BERTHOUT : Je ne rajouterai rien, parce que vous avez tout dit et nous sommes parfaitement en phase sur cette question qui est évidemment complémentaire de celle de l'avenir de la psychiatrie à Paris, mais aussi plus territorialement parlant, de celle de l'avenir de nos CMP que nous voulons garder et consolider parce qu'ils sont tout à fait indispensables.

Le V052026063 est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 13 dont 3 pouvoirs
Pour : 13 dont 3 pouvoirs
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

Madame Florence BERTHOUT : J'en profite pour vous indiquer que, tant qu'il y aura des épisodes de canicule, la mairie sera ouverte. Ce n'est d'ailleurs pas simple en termes d'organisation et je remercie vraiment Madame la Directrice générale des services et tous les collaborateurs de la mairie ainsi que la DPMP pour arriver à ouvrir la cour d'honneur le samedi toute la journée jusqu'à 18 heures et le dimanche de 14 heures à 18 heures, avec une deuxième salle rafraîchie. Nous avions déjà ouvert la salle du souvenir et nous en avons maintenant une deuxième ouverte, la salle des pas perdus qui jouxte l'Agora Jacqueline de Romilly, où se tiendra une partie des animations dédiées aux Estivales seniors pendant tout l'été. C'est aussi une manière de faire du lien et de rompre l'isolement qui touche singulièrement les seniors en ville pendant l'été. Il y a aussi des animations que nous ne pourrons pas maintenir tout l'été, mais il y aura des séances avec la Croix-Rouge et avec la protection civile. Je me tourne vers Nazan EROL, qui a beaucoup travaillé sur ce sujet.

Mme Nazan EROL : Le Lions Club essaye et la Croix-Rouge est présente pour enseigner les gestes qu'il faut avoir sur cette période de canicule. Et nous essayons effectivement de faire participer la protection civile et d'autres personnes. Donc, n'hésitez pas à le faire savoir. Nous avons également un brumisateur dans la cour qui marche très bien.

Mme Florence BERTHOUT : Il est compliqué d'avoir un deuxième brumisateur, car tout est en rupture de stock et il faut courir tout Paris pour arriver à en installer un. Donc, je vous accorde, le deuxième que nous avons mis en place, qui est à hauteur de nombril, n'est pas forcément d'une efficacité totale, sauf pour les enfants. Je vous promets que nous allons nous améliorer. Il y en a un qui marche bien et un deuxième qui va arriver. Nous en aurons deux en hauteur et un plus bas.

Mme Nazan EROL : La caserne des pompiers de Poissy viendra la semaine prochaine.

Mme Aurore MURAT : Nous avons la chance d'avoir la caserne de Poissy, qui sera présente le samedi 18 juillet et le samedi 25 juillet pour un atelier « Gestes qui sauvent pour petits et grands ».

Mme Florence BERTHOUT : Il faudra en faire la publicité sur notre site. Une dernière chose : dites autour de vous à toutes celles et ceux qui ne partent pas en vacances que du 13 juillet au 21 août il y aura les Estivales seniors. Je remercie vraiment du fond du cœur toutes celles et tous ceux qui participent gracieusement, il faut le dire, à tous nos ateliers. Il y a de l'art culinaire, du sport, de la musique, de l'art plastique, des conférences, de la santé et du bien-être. N'hésitez pas à venir. Les ateliers sont en nombre réduit et réservés aux habitants du 5e, mais en revanche, les concerts et les conférences sont ouverts à tout le monde, y compris quand on n'habite pas le 5e arrondissement. Je vous souhaite de très belles vacances. Merci à vous tous.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 46.

Le secrétaire de séance

Jean-Paul COLLET